

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 5 octobre 2021, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme. Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme. Josée Tassé, CPA, CGA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

497-10-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

498-10-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucille Robert

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Demande de consentement de Lac-Brome pour le 3-1-1
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Direction générale

- 6.1. Autorisation de signature - Convention collective 2022 - 2026 - Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA)
- 6.1. Changement de classe - Poste d'agentes de communications
- 6.2 **Finances et trésorerie**
- 6.2. Octroi de contrat – Audit des états financiers consolidés de la Ville (2021-2023)
- 6.2. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 700 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2021
- 6.3 **Greffe et affaires juridiques**
- 6.3. Modification du règlement numéro 1897
- 7. **RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 1841-32-2021 intitulé Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage numéro 1841 et incluant son plan de zonage pour le secteur de la rue Buzzell
- 7.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 1841-32-2021 intitulé Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage numéro 1841 et incluant son plan de zonage pour le secteur de la rue Buzzell
- 8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2021-096 / 109 rue de Toronto
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2021-097 / 106 rue Principale
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2021-095 / 299 rue d'Ontario
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2020-066 / 237 & 241 rue de l'Arctique
- 8.6 Demande de dérogation mineure 2021-071 / 138-140 rue Caroline
- 8.7 Demande d'usages conditionnels 2021-062 / 109-111 rue William
- 8.8 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Renouvellement d'un membre du comité
- 8.9 Autorisation de signature - Vente de terrains - Lots 6 444 311 et 6 444 312 du cadastre du Québec - rue des Industries - APH Immobilier Cowansville inc.
- 8.10 Autorisation de signature - modification des conditions de vente de l'immeuble constitué des lots 6 027 854 et 6 356 704 - 9247-2612 Québec Inc.
- 8.11 Autorisation de dépense - Travaux d'aménagement du sentier derrière l'hôpital BMP
- 8.12 Autorisation de signature - Achat d'un terrain vacant – partie du lot 6 425 566 du cadastre du Québec - secteur de la rue McDermott
- 9. **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)
- 9.2 Achat de diesel clair DB (appel d'offres CAR-2019)
- 9.3 Autorisation de dépenses révisée – Plans et devis finaux pour la mise à niveau des filtres à l'usine de filtration
- 9.4 Autorisation de dépenses révisée – Réhabilitation environnementale - 172 rue Nord
- 9.5 Autorisation de dépenses révisée - Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles
- 9.6 Fin de contrat pour travaux de marquage de chaussées
- 9.7 Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc pour le nouveau garage municipal | Appel d'offres 16-INF-P-21
- 10. **LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière - Club de pétanque Les Boules Entrains
- 10.2 Appui par résolution - Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main
- 10.3 Reconnaissance des organismes et partenaires

- 10.4 Aide financière - Centre d'action bénévole
- 10.5 Aide financière - Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD)
- 10.6 Aide financière - Association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi
- 10.7 Aide financière - Club de golf Cowansville
- 10.8 Aide financière - Espace vivant/Living room (Nuit des sans-abris)
- 10.9 Aide financière - Pleins rayons
- 10.1 Aide financière - Yamaska Literacy Council
- 0
- 10.1 Dépôt d'une demande d'aide financière - Pacte Brome-Missisquoi
- 1 2021
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel - Ministère de la sécurité publique
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Octroi de poste col bleu - Préposé à l'entretien - Michael Choinière - Service des loisirs et de la culture
- 13.2 Octroi de poste col bleu - Préposé à l'entretien - David Labrecque - Service des loisirs et de la culture
- 13.3 Embauche d'un pompier recrue - Service de sécurité incendie
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

499-10-2021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

500-10-2021

Demande de consentement de Lac-Brome pour le 3-1-1

Considérant la demande formulée par la compagnie CITAM, mandatée par Lac-Brome pour implanter le service 3-1-1;

Considérant Lac-Brome doit demander une autorisation aux municipalités environnantes avec qui les juridictions sont partagées;

Considérant que cette demande n'engendre aucun coût pour la municipalité de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la municipalité de Lac-Brome, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

501-10-2021

Autorisation de signature - Convention collective 2022 - 2026 - Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA)

Considérant la convention collective des salariés cols blancs, salaires représentés par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) venant à échéance le 31 décembre 2021;

Considérant que les 3 séances de négociation ont mené à un accord entre les parties;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer la convention collective de travail entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) et La Ville de Cowansville, ainsi que tout document s'y rapportant.

Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

502-10-2021

Changement de classe - Poste d'agentes de communications

Considérant la création le 4 avril 2017 du poste syndiqué col blanc d'agente de communications par la résolution 169-04-2017;

Considérant que depuis la création du poste les tâches et responsabilités ont grandement évolué demandant une réévaluation de la classe salariale;

Considérant que l'outil d'évaluation utilisé pour l'analyse des postes est le « Plan d'évaluation d'emploi » produit le 27 juin 2012 et révisé le 3 décembre 2015;

Considérant que cet outil d'évaluation a été conçu et entériné par le syndicat et l'employeur et est basé sur les critères d'équité salariale;

Considérant que l'évaluation obtenue par consensus entre l'employeur et le syndicat a mené à la conclusion que le poste devrait passer de la classe 7 à la classe 9 dans la structure salariale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De positionner le poste d'agente de communications à la classe salariale 9 de la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) à compter du 11 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

503-10-2021

Octroi de contrat – Audit des états financiers consolidés de la Ville (2021-2023)

Considérant l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* qui oblige le conseil à nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des finances et de la trésorerie auprès de 3 firmes d'experts comptables;

Considérant l'article 8.2.2 du Règlement de gestion contractuelle numéro 1890 de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des finances et de la trésorerie déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'octroyer le contrat d'audit des états financiers consolidés de la Ville de Cowansville pour les exercices se terminant les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l pour un montant de 80 218,06 \$ taxes incluses en plus d'un montant de 8 623,12 \$ pour diverses consultations comptables ou fiscales selon un tarif à taux horaire, le tout aux conditions prévues à l'offre de service reçue et datée du 20 septembre 2021.

De puiser les deniers requis aux fins de ce contrat à même le fonds d'administration générale de chacune des années financière.

Adoptée à l'unanimité

504-10-2021

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 700 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2021

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cowansville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 700 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1824	199 700 \$
1819	163 100 \$
1777	302 100 \$
1777	144 400 \$
1804	158 700 \$
1819	164 000 \$
1853	27 836 \$
1853	27 846 \$
1869	207 713 \$
1869	29 880 \$
1867	280 359 \$
1877	21 937 \$
1877	182 684 \$
1884	280 413 \$
1895	421 142 \$
1895	88 190 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1819, 1777, 1804, 1853, 1869, 1867, 1877, 1884 et 1895, la Ville de Cowansville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Considérant que la Ville de Cowansville avait le 19 juillet 2021, un emprunt au montant de 1 132 000 \$, sur un emprunt original de 2 600 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1824, 1819, 1777 et 1804;

Considérant qu'en date du 19 juillet 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 28 octobre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1824, 1819, 1777 et 1804;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De financer par obligations les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 octobre 2021;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 04021
1761, RUE DU SUD
COWANSVILLE, QC
J2K 3G8

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et la trésorière. La Ville de Cowansville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1819, 1777, 1804, 1853, 1869, 1867, 1877, 1884 et 1895 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

De prolonger de 3 mois et 9 jours, le terme original des règlements d'emprunts numéros 1824, 1819, 1777 et 1804, compte tenu de l'emprunt par obligations du 28 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Grefe et affaires juridiques

505-10-2021

Modification du règlement numéro 1897

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement 1897 afin d'ajouter un annexe;

Considérant que la Ville a décrété, par le biais du règlement numéro 1897, une dépense et un emprunt de 8 500 000 \$ pour la construction de bâtiments à des fins de garages municipaux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De remplacer l'article 1 du règlement par le suivant:

« Le conseil est autorisé à effectuer la construction de bâtiments à des fins de garages municipaux sur le lot 6 323 395 appartenant à la Ville, tel qu'il appert de l'évaluation des coûts préparée par la firme Jean Côté et associés, en date du 29 avril 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A », et tel que prévu au plan d'implantation préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe « B »."

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

506-10-2021

Avis de motion – Règlement numéro 1841-32-2021 intitulé Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage numéro 1841 et incluant son plan de zonage pour le secteur de la rue Buzzell

Je, Madame la conseillère Marie-France Beaudry, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1841-32-2021 intitulé Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage numéro 1841 et incluant son plan de zonage pour le secteur de la rue Buzzell*.

Ce règlement a pour objet de modifier le plan de zonage d'un secteur, soit une partie de la rue Buzzell, et de modifier les usages autorisés dans les secteurs de la rue de Salaberry et de la zone industrielle I-2, modifier les dispositions sur les projets intégrés, et apporter certains ajouts et corrections au règlement de zonage. Adoptée à l'unanimité

507-10-2021

Adoption du premier projet de règlement numéro 1841-32-2021 intitulé Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage numéro 1841 et incluant son plan de zonage pour le secteur de la rue Buzzell

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire modifier les usages sur certaines parties de son territoire;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre générale, technique ou administratif au règlement de zonage en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville;

Considérant que ce projet de règlement est assujéti à une assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite de 15 jours, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'aux règles édictées par tout décret et arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et qu'un avis public sera publié à cet effet;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 20 septembre 2021 sous la résolution numéro 506-10-2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1841-32-2021 intitulé *Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage numéro 1841 et incluant son plan de zonage pour le secteur de la rue Buzzell.*

De procéder à une assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'à toute directive émise par tout décret ou arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

508-10-2021

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

509-10-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-096 / 109 rue de Toronto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-096 / 109 rue de Toronto » datés du 2 septembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-096 relative à la propriété sise au 109 rue de Toronto, lot 6 407 708 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un immeuble de type multifamilial de 4 logements avec une remise isolée.

Adoptée à l'unanimité

510-10-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-097 / 106 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-097 / 106 rue Principale » datés du 2 septembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-097 relative à la propriété sise au 106 rue Principale, lot 3 355 820 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection de la marquise située au-dessus de l'entrée principale.

Adoptée à l'unanimité

511-10-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-095 / 299 rue d'Ontario

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-095 / 299 rue d'Ontario » datés du 2 septembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans minimum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-095 relative à la propriété sise au 299 rue d'Ontario, lot 6 407 707 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un immeuble de type multifamilial de 4 logements avec une remise isolée.

Adoptée à l'unanimité

512-10-2021

Demande d'approbation de PIIA 2020-066 / 237 & 241 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-066 / 237 & 241 rue de l'Arctique » datés du 8 octobre 2020 et révisés le 2 septembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de modification au PIIA 2020-066 relative à la propriété sise au 237 & 241 rue de l'Arctique, lot 6 362 238 et 6 362 239 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement des choix de certains matériaux extérieurs.

Adoptée à l'unanimité

513-10-2021

Demande de dérogation mineure 2021-071 / 138-140 rue Caroline

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure / 138-140 rue Caroline » datés du 2 septembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 8 septembre 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2021-071 relative à la propriété sise au 138-140 rue Caroline, lot 3 358 079 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la largeur minimale du lot soit 18,28 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur exige 21 mètres, lorsque l'usage est une habitation multifamiliale isolée.

Adoptée à l'unanimité

514-10-2021

Demande d'usages conditionnels 2021-062 / 109-111 rue William

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande d'usages conditionnels 2021-062 / 109-111 rue William », datés du 2 septembre, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 8 septembre 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande d'usages conditionnels 2021-062 relative à la propriété sise au 109-111 rue William, lot 3 356 907 du cadastre du Québec, de manière à permettre que l'usage « Service communautaire » de la catégorie « C31 - Service professionnel » soit autorisé sur le terrain de

l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité

515-10-2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Renouvellement d'un membre du comité

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 1598 constituant un Comité consultatif d'urbanisme, le Comité est composé de huit membres dont deux membres du conseil municipal et six citoyens nommés par le conseil municipal;

Considérant que le règlement prévoit que : « Le mandat des membres nommés, autres que les conseillers municipaux, est de deux (2) ans et que ce mandat est renouvelable une fois »;

Considérant que Mme Jacqueline Côté a terminé son premier mandat au CCU et que ce dernier nécessite d'être renouvelé pour les années 2021 et 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De mandater Mme Jacqueline Côté, pour un deuxième mandat, arrivant à échéance le 31 décembre 2022, à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

516-10-2021

Autorisation de signature - Vente de terrains - Lots 6 444 311 et 6 444 312 du cadastre du Québec - rue des Industries - APH Immobilier Cowansville inc.

Considérant que APH Immobilier Cowansville inc. désire faire l'acquisition de deux terrains municipaux formés des lots 6 444 311 et 6 444 312 du cadastre du Québec, aux fins d'utilisation d'une desserte ferroviaire;

Considérant que le prix de vente est de 80 304 \$ plus taxes pour une superficie de 38 240 pieds carrés (3 552,7 mètres carrés), soit 2,10 \$/pied carré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De vendre à APH Immobilier Cowansville inc. les terrains portant les numéros de lots 6 444 311 et 6 444 312 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 552,7 mètres carrés, pour un montant total de 80 304 \$ plus taxes, si applicables, aux conditions plus amplement décrites à l'annexe A soumis au soutien de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

517-10-2021

Autorisation de signature - modification des conditions de vente de l'immeuble constitué des lots 6 027 854 et 6 356 704 - 9247-2612 Québec Inc.

Considérant que la Ville a vendu le 24 novembre 2020 à 9247-2612 Québec Inc. l'immeuble constitué des lots 6 027 854 et 6 356 704, conformément à l'acte de vente portant le numéro 25 875 326 au registre foncier;

Considérant l'obligation de construire un bâtiment commercial sur le lot visé, conformément aux clauses spéciales de l'acte de vente;

Considérant que l'acquéreur de l'immeuble visé désire céder les lots ci-haut mentionnés à deux entreprises qui exploitent des commerces ayant pignon sur rue à Cowansville;

Considérant que les deux entreprises concernées seront les nouveaux responsables de la construction du bâtiment commercial;

Considérant l'obligation de construire un bâtiment commercial dans un délai de deux (2) ans suivant la signature de l'acte de vente, et que l'acquéreur demande une prolongation de ce délai d'un an;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter de soustraire au deuxième paragraphe des clauses spéciales de l'acte de vente 25 875 326 indiquant l'obligation pour l'acquéreur, soit 9247-2612 Québec Inc., d'offrir par écrit à la Ville le terrain visé, à la condition suivante:

1. L'immeuble visé devra obligatoirement être cédé ou vendu à une société par actions dont les actionnaires seront Shef Gestion Inc. et Versès Optique Inc., pour un prix n'excédant pas le prix vendu par la Ville.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document aux fins d'exécution de la présente résolution.

De charger à l'acquéreur les tarifs d'honoraires du notaire ou de tout professionnel.

D'autoriser une prolongation d'un an du délai de deux ans l'obligation de construire un bâtiment commercial sur l'immeuble visé, soit jusqu'au 24 novembre 2023, à la condition que les travaux de fondation aient débuté en 2022.

Adoptée à l'unanimité

518-10-2021

Autorisation de dépense - Travaux d'aménagement du sentier derrière l'hôpital BMP

Considérant que le sentier derrière l'hôpital BMP doit faire l'objet de certains travaux d'aménagement;

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023 adopté le 21 décembre 2020;

Considérant que les travaux seront réalisés par l'octroi de divers contrats;

Considérant l'estimé de coûts préparé par le Service de l'aménagement

urbain et de l'environnement le 7 septembre 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 56 000 \$ taxes nettes pour divers travaux d'aménagement du sentier derrière l'hôpital BMP, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

N.M.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier se retire des délibérations à 20 h 09 déclarant son intérêt dans le prochain sujet.

519-10-2021

Autorisation de signature - Achat d'un terrain vacant – partie du lot 6 425 566 du cadastre du Québec - secteur de la rue McDermott

Considérant que dans le cadre du projet de développement du Quartier Papineau, un terrain vacant reste à développer;

Considérant l'intérêt de la Ville d'acquérir une partie du terrain vacant à des fins récréatives ou publiques;

Considérant que la Ville désire agrandir ses actifs en terrains pour desservir un secteur résidentiel en forte croissance;

Considérant que le terrain visé est constitué de deux parties du lot 6 425 566, de superficies de 5231,7 mètres carrés et 271,6 mètres carrés, le tout identifié au plan projet de lotissement préparé par Robert Fournier, arpenteur-géomètre, plan daté du 13 janvier 2021 en douzième (12^e) version, sous le numéro 6198 de ses minutes;

Considérant que le terrain proposé a une superficie combinée de 59 237 pieds carrés (5 503,3 mètres carrés), et que le coût d'acquisition est de 5,74 \$/pied carré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De procéder à l'acquisition d'une partie du lot 6 425 566 du cadastre du Québec, d'une superficie de 59 237 pieds carrés (5 503,3 mètres carrés), pour un montant de 340 000 \$, plus les taxes applicables.

Que l'immeuble à acquérir soit identifié en Annexe A de la présente résolution et fasse l'objet d'une opération cadastrale;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Que les honoraires professionnels du notaire soient assumés par la Ville.

Que les deniers requis aux fins de cette dépense soit puisés à même le fonds d'administrations générale.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

N.M

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier est de retour à 20 h 11.

520-10-2021

Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)

Considérant que la ville de Cowansville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

Considérant que l'ouvrage de propriété municipale visé (Barrage Mitch-Bédard / X2104463) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la municipalité en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*;

Considérant que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme PAFMAN.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

Adoptée à l'unanimité

521-10-2021

Achat de diesel clair DB (appel d'offres CAR-2019)

Considérant la résolution 449-11-2018 autorisant le Service des infrastructures et des immobilisations a participé au Regroupement UMQ - Carburant en vrac | Appel d'offres CAR-2019 pour l'achat d'essence et de diesel;

Considérant que les besoins additionnels prévus en carburant;

Considérant que le contrat prend fin le 31 mars 2022;

Considérant le règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville et en vertu de l'article 6.6.2 dudit règlement;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser la modification du contrat octroyé par la résolution 449-11-2018 pour l'achat de carburant (diesel et essence) pour un montant additionnel de 210 000 \$ taxes incluses au contrat initial, et élevant ce dernier à un montant total de 1 051 907.26 \$.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le budget courant dans les divers postes budgétaires répartis selon leur utilisation.

Adoptée à l'unanimité

522-10-2021

Autorisation de dépenses révisée – Plans et devis finaux pour la mise à niveau des filtres à l'usine de filtration

Considérant la résolution numéro 209-05-2020 octroyant un contrat à la firme Les Services Exp Inc. en utilisant le mode de passation gré à gré pour les services d'une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la mise à niveau des filtres de l'usine de filtration pour un montant de 44 265,38 \$ taxes incluses;

Considérant la résolution 230-05-021 autorisant une modification le contrat pour une dépense additionnelle de 9 956,84 \$ taxes incluses;

Considérant que certaines circonstances occasionnent une majoration des coûts du projet, le Service des infrastructures et immobilisations doit procéder à une modification du contrat afin d'y ajouter une dépense additionnelle de 1 246,73 \$ taxes incluses pour un total global de 55 486,95 \$;

Considérant le règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville et en vertu de l'article 6.6.2 dudit règlement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la modification du contrat de Les Services Exp. Inc. pour un montant additionnel de 1 264,73 \$ taxes incluses, au contrat initial et élevant ce dernier à un montant total de 55 486,95 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

523-10-2021

Autorisation de dépenses révisée – Réhabilitation environnementale - 172 rue Nord

Considérant qu'un contrat a été octroyé à la firme FNX Innov Inc. en utilisant le mode de passation gré à gré pour les services d'une firme d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réhabilitation du terrain selon l'étude de caractérisation environnementale réalisée par LNA pour un montant de 41 189,80 \$ taxes incluses ;

Considérant qu'une augmentation importante imprévue des volumes à décontaminer a été constatée;

Considérant que la présence des surveillants de chantier s'est vue prolongée;

Considérant que malgré les dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*, au règlement de gestion contractuelle en vigueur, ainsi qu'au règlement de délégation de pouvoir, le service a poursuivi, de bonne foi dans les circonstances actuelles, et que le service a déjà été rendu par la firme FNX Innov Inc.;

Considérant que le conseil municipal juge qu'il n'y a pas d'autres options que de payer les factures étant donné les circonstances;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures à FNX Innov Inc. pour un montant additionnel de 17 809,28 \$ taxes incluses, au contrat initial et élevant ce dernier à un montant total de 58 999,08 \$ taxes incluses.

Que les deniers requis aux fins de la présente dépense soient puisés à même le budget courant.

Adoptée à l'unanimité

524-10-2021

Autorisation de dépenses révisée - Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles

Considérant la résolution numéro 485-11-2020 autorisant des dépenses pour le déménagement et la construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles pour un montant de 278 000 \$;

Considérant qu'une dépense révisée au montant de 338 000 \$ a été autorisée par la résolution numéro 185-04-2021 pour le même projet;

Considérant qu'une dépense révisée au montant de 397 000 \$ a été autorisée par la résolution numéro 418-08-2021 pour le même projet;

Considérant que certaines circonstances occasionnent une modification des coûts;

Considérant qu'un estimé de coûts révisé a été préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 21 septembre 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense révisée de 470 000 \$ taxes nettes pour le déménagement et la construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles.

De remplacer l'annexe A jointe à la résolution 418-08-2021 par l'annexe A révisée, datée du 21 septembre 2021, soumise au soutien de la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

525-10-2021

Fin de contrat pour travaux de marquage de chaussées

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de marquage de chaussées, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un (1) soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour un montant de 42 377,77 \$;

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 1^{er} juin 2021, le contrat a été adjugé à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour une durée d'un (1) an pour un montant de 42 377,77 \$, et ce, conformément à la résolution numéro 301-06-2021;

Considérant qu'après l'adjudication du contrat, une section du bordereau de soumission s'est avérée irréalisable par camion traceur;

Considérant qu'une partie des travaux a été effectuée par l'entreprise;

Considérant que des discussions ont eu lieu avec Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) et que pour des raisons de saine administration, il a été convenu de mettre fin d'un commun accord au contrat adjugé par la résolution numéro 301-06-2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De mettre fin au contrat avec la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) d'un commun accord entre les parties.

De procéder au paiement de la facture #5431 selon les services réels rendus selon le bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité

526-10-2021

Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc pour le nouveau garage municipal | Appel d'offres 16-INF-P-21

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc pour le nouveau garage municipal | Appel d'offres 16-INF-P-21, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que le devis prévoit qu'un ou plusieurs contrats seront attribués aux(x) plus bas soumissionnaire(s) conforme(s) en fonction des lots établis;

Considérant que trois soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (excluant les taxes)</u>	
Réal Huot Inc	Lot 1.0	9 787,50 \$
	Lot 1.2	32 556,92 \$
	Lot 1.3	110 270,99 \$
Anctil Égout Aqueduc / J.Anctil inc.	Lot 1.0	7 555,10 \$
	Lot 1.2	27 993,62 \$
	Lot 1.3	87 915,45 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc	Lot 1.0	9 292,41 \$
	Lot 1.2	27 867,61 \$
	Lot 1.3	N/A

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc pour le nouveau garage municipal | Appel d'offres 16-INF-P-21 aux plus bas soumissionnaires conformes, par lot, selon les prix unitaires fournis, de la manière suivante :

	Nom	Montant excluant les taxes
Lot 1.0	Anctil Égout Aqueduc / J.Anctil inc.	7 555,10 \$
Lot 1.2	St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	27 867,61 \$
Lot 1.3	Anctil Égout Aqueduc / J.Anctil inc.	87 915,45 \$

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté conformément à la résolution 184-04-2021 intitulée : « Autorisation de dépense – préparation fondation site du nouveau garage municipal ».

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

527-10-2021

Aide financière - Club de pétanque Les Boules Entrains

Considérant que les activités des clubs de pétanque cadrent avec la politique de la famille et des aînés;

Considérant que la Ville met en place des environnements favorables à la vie active chez les aînés;

Considérant que la Ville désire rendre accessible ses activités aux résidents de Cowansville;

Considérant que le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'accorder aux clubs de pétanque utilisant les terrains du parc Pierre-Lussier une aide financière équivalente au montant chargé par la Ville par membre résident;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De ratifier l'aide financière accordée au club de pétanque Les Boules Entrains utilisant les terrains du parc Pierre-Lussier pour l'année 2021 au montant de 348 \$.

Adoptée à l'unanimité

528-10-2021

Appui par résolution - Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main

Considérant que Cowansville est une municipalité amie des enfants;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main est un organisme reconnu situé sur le territoire de la ville de Cowansville;

Considérant que le droit des enfants est d'une très grande importance;

Considérant que ce projet est en lien avec la politique familiale et des aînés;

Considérant qu'une demande au Pacte Brome-Missisquoi sera déposée pour l'obtention d'une aide financière;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'appuyer la demande du centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main au Pacte Brome-Missisquoi 2021 pour le projet Droits des enfants – activité citoyenne.

Adoptée à l'unanimité

529-10-2021

Reconnaissance des organismes et partenaires

Considérant qu'un organisme et partenaire a déposé une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant que le comité d'analyse s'est rencontré le 21 septembre 2021 pour évaluer cette demande;

Considérant que le comité recommande de reconnaître l'organisme et partenaire suivant:

- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Granby

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De reconnaître l'organisme et partenaire suivant :

- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Granby

Le tout conformément à la *Politique de reconnaissance des partenaires et organismes de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

530-10-2021

Aide financière - Centre d'action bénévole

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville a pour mission de développer et promouvoir l'action bénévole;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Centre d'action bénévole Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière au Centre d'action bénévole Cowansville, soit un montant de 12 000 \$ en soutien aux opérations et un montant spécial de 3 000 \$ en raison la COVID-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Centre d'action bénévole Cowansville, soit un montant de 12 000 \$ en soutien aux opérations et un montant spécial de 3 000 \$ en raison la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

531-10-2021

Aide financière - Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLDD)

Considérant que le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon a pour mission de tout faire pour préserver et améliorer la qualité de l'eau, un objectif essentiel étant donné que le lac Davignon est la source d'eau potable de la Ville de Cowansville;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon, soit un montant de 760 \$ en soutien pour le renouvellement d'affiches : Ce que j'apporte, je le rapporte.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon, soit un montant de 760 \$ en soutien pour le renouvellement d'affiches : Ce que j'apporte, je le rapporte, le tout conditionnel à l'approbation du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

532-10-2021

Aide financière - Association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi

Considérant que l'association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi a pour mission d'offrir des services de soutien en santé mentale pour l'insertion socioprofessionnelle et scolaire de personnes vivant de la détresse psychologique ou émotionnelle;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par l'association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière à l'association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi, soit un montant de 5 000 \$ en soutien aux travaux de réaménagement à faire dans leurs locaux pour un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder une aide financière à l'association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi, soit un montant de 5 000 \$ en soutien aux travaux de réaménagement à faire dans leurs locaux pour un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite, le tout conditionnel à la réalisation des travaux conforme à la demande de permis faite au préalable.

Adoptée à l'unanimité

533-10-2021

Aide financière - Club de golf Cowansville

Considérant que le Club de golf Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Club de golf Cowansville a pour mission d'offrir aux visiteurs une expérience client hors pair pour la pratique de golf;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Club de golf Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière au Club de golf Cowansville, soit un montant de 5 000 \$;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Club de golf Cowansville, soit un montant de 5 000 \$ pour l'entretien du parcours de golf et l'accessibilité du chalet aux visiteurs pour le ski de fond en période hivernale pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

534-10-2021

Aide financière - Espace vivant/Living room (Nuit des sans-abris)

Considérant qu'Espace vivant / Living Room est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant qu'Espace vivant / Living Room a organisé l'événement « Nuit des sans-abris » ayant eu lieu le 15 octobre 2021;

Considérant qu'une demande de soutien a été déposée par Espace vivant / Living Room au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder à Espace vivant / Living Room une aide financière de 520 \$ dans le cadre de son événement « Nuit des sans-abris » ayant lieu le 15 octobre 2021 et d'accorder un soutien logistique sous forme de prêt de matériel.

Adoptée à l'unanimité

535-10-2021

Aide financière - Pleins rayons

Considérant que Pleins rayons est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que Pleins rayons a pour mission de favoriser l'inclusion sociale réussie de jeunes adultes en leur offrant la chance d'acquérir des habiletés socioprofessionnelles à travers des projets d'économie sociale ou d'activités de loisirs thérapeutiques;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par Pleins rayons au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière à l'organisme Pleins Rayons, soit un montant de 2 000 \$ en soutien aux opérations pour la présente année financière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder une aide financière à Pleins Rayons, soit un montant de 2 000 \$ en soutien aux opérations pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

536-10-2021

Aide financière - Yamaska Literacy Council

Considérant que Yamaska Literacy Council est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que Yamaska Literacy Council a pour mission d'améliorer les compétences en littératie des anglophones de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par Yamaska Literacy Council au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière à Yamaska Literacy Council, soit un montant de 500 \$ en soutien au projet de moderniser l'affichage de leur organisme sur le bâtiment où se déroule leurs activités;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accorder une aide financière à Yamaska Literacy Council, soit un montant de 500 \$ en soutien au projet de moderniser l'affichage de leur organisme sur le bâtiment situé où se déroule leurs activités sur le territoire de la Ville de Cowansville, conditionnel à l'octroi d'un certificat d'autorisation et à l'approbation d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relative à l'enseigne.

Adoptée à l'unanimité

537-10-2021

Dépôt d'une demande d'aide financière - Pacte Brome-Missisquoi 2021

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi fait un appel de projets pour le Pacte Brome-Missisquoi;

Considérant qu'un montant de 56 550 \$ est disponible pour le pôle Cowansville;

Considérant que la ville de Cowansville vient de procéder à l'acquisition de terrains afin d'agrandir et améliorer les aménagements du parc naturel Jacques-Bonnette;

Considérant que le parc naturel Jacques-Bonnette a besoin d'être entretenu;

Considérant qu'un plan d'aménagement intégré à l'environnement bâti du site est nécessaire pour le démarrage du projet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De déposer une demande au pacte Brome-Missisquoi d'une valeur de 25 000 \$ pour l'octroi d'un mandat de planification des aménagements à venir pour le parc naturel Jacques-Bonnette.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel - Ministère de la sécurité publique

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Cowansville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Cowansville prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du programme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

538-10-2021

Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture

Considérant que Maude Girard-Lamarre a remis au directeur du Service des loisirs et de la culture, le 20 septembre 2021, sa lettre de démission au poste de Surveillant-sauveteur;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter la démission de Maude Girard-Lamarre à compter du 20 septembre 2021.

De remercier Maude Girard-Lamarre pour les services rendus à la Ville au cours des 7 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

539-10-2021

Octroi de poste col bleu - Préposé à l'entretien - Michael Choinière - Service des loisirs et de la culture

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste 30 août au 8 septembre et externe 30 août au 17 septembre;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que neuf candidatures externes ont été reçues;

Considérant que la candidature de M. Michael Choinière a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de M. Michael Choinière à titre de « Préposé à l'entretien » à compter du 18 octobre 2021, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

De convenir que la semaine normale de travail est de 40 heures par semaine, du mercredi au vendredi de 17 h 00 à 1 h 00 ainsi que le samedi et dimanche de 10 h 00 à 19 h 00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à M. Michael Choinière le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe « Préposé à l'entretien », à la réussite d'une période de probation de 12 mois, d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

540-10-2021

Octroi de poste col bleu - Préposé à l'entretien - David Labrecque - Service des loisirs et de la culture

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste 30 août au 8 septembre et externe 30 août au 17 septembre;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que neuf candidatures externes ont été reçues;

Considérant que la candidature de M. David Labrecque a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de David Labrecque à titre de « Préposé à l'entretien » à compter du 18 octobre 2021, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

De convenir que la semaine normale de travail est de 40 heures par semaine, du lundi au vendredi inclusivement réparti entre 7 h 00 et 16 h 00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à M. David Labrecque le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe « Préposé à l'entretien », à la réussite d'une période de probation de 12 mois, d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

541-10-2021

Embauche d'un pompier recrue - Service de sécurité incendie

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier pour rencontrer les exigences du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques incendie, ainsi que les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie;

Considérant que l'entrevue et les tests d'aptitudes physiques ont été effectués suite à la parution d'une offre d'emploi;

Considérant que le candidat retenu est assujéti à un examen médical ainsi qu'à un test psychométrique afin de déterminer si celui-ci est apte à effectuer le travail de pompier;

Considérant que tel que prévu à l'entente de travail en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite entente;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à l'embauche d'un pompier recrue au Service de sécurité incendie, à savoir; M. Shaun Sauvé à compter du 6 octobre 2021, assujéti à une période de probation de 12 mois, le tout conformément à l'entente de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- « Procès-verbal du 10 août 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;
- Procès-verbal du 24 août 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;
- Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comité de Brome-Missisquoi du 21 septembre 2021;
- Procès-verbal de la Régie aéroportuaire régionale des cantons de l'Est, circonscription de Brome-Missisquoi et Shefford province de Québec du 22 septembre 2021;
- AU&E – Statistiques septembre 2021;
- Liste des dépenses par approbateurs – septembre 2021;
- Liste des transferts budgétaires – septembre 2021;
- Mouvement personnel;
- Liste des paiements (Chèques);
- Liste des paiements (DPA);
- Liste sommaire des paiements – septembre 2021;
- État comparatif du 30 septembre 2021 et réalisation prévue au 31 décembre 2021 »

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été tenue. Un citoyen questionne les membres du conseil

542-10-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 51.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.